

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



L'association des fondus du vignoble nantais (AFVN), association loi 1901 non affiliée à quelconque fédération organise les 12 et 13 avril 2025 le Trail du Vignoble Nantais au Parc du Loiry sur la commune de Vertou. Pour autant ledit événement est inscrit au calendrier officiel des courses hors-stade du comité départemental d'athlétisme de Loire Atlantique, pour lequel l'AFVN cotise.

## CONDITIONS GENERALES DU TVN

### Article 1 : PARTICIPATION

Le trail Découverte (13 km) est ouvert à partir de la catégorie « cadets » U18.

Le trail Nocturne (18 km) est ouvert aux catégories juniors (U20), espoirs, séniors et masters.

Le trail du Vignoble (23 km), le Super Trail du Vignoble et relais (44 km), l'Ultra Trail du Vignoble (75 km) et relais, le défis des Vins (18+24 km) et défi des Fondus (75+13+18 km) sont ouverts aux catégories espoirs à masters.

Le Canitrail (9,2km) est ouvert aux personnes âgées de 18 ans dans l'année civile.

L'ensemble de ces courses n'est pas accessible aux randonneurs.

Les participants doivent être entraînés et médicalement aptes à la pratique de la course à pied. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.

### Article 2 : INSCRIPTIONS.

Les [inscriptions](#) seront prises en compte uniquement par Internet via notre site **après acquittement des droits d'engagement ET après vérification des certificats médicaux, PPS ou des licences.**

**La DATE LIMITE d'inscription est fixée au mercredi 9 avril 2025 minuit  
sous réserve de quotas non atteints.**

Chaque participant doit fournir à l'organisation la photocopie de sa licence sportive en cours de validé (2024/2025) ou pour les non licenciés un certificat médical de non-contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition** de moins d'un an daté **au plus tôt** du 14 avril 2024 ou d'un **PPS** moins de trois mois daté **au plus tôt** du 12 février 2025.

Licences acceptées émanant des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



Fédération sportive des ASPTT,  
Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),  
Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),  
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Pour valider son inscription, chaque coureur doit déposer son certificat médical ou son numéro de PPS sur son profil lors de son inscription ou au plus tard le 09 avril 2025.

Le coureur dont le certificat médical ou le PPS n'aura pas été téléchargé fin février recevra un message début mars lui rappelant qu'il doit le télécharger avant la date limite. Passé la **date limite du 09/04/2025** il ne sera plus possible de télécharger le certificat médical ou le numéro de PPS.

**L'inscription sera annulée sans remboursement**, sauf raison dûment justifiée par un mail envoyé à l'organisation.

- Les certificats médicaux envoyés par courrier ou en pièce jointe d'un mail ne seront pas traités
- **Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de certificat médical, numéro de PPS ou licence valide**

**Les participants mineurs** devront fournir un questionnaire médical en remplacement du PPS ainsi qu'une autorisation de participation du tuteur légal. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site [www.trailduvignoblenantais.fr](http://www.trailduvignoblenantais.fr) et à remettre dûment complétés aux organisateurs lors du retrait du dossard.

## **DROITS D'ENGAGEMENT :**

Les tarifs pour chaque course sont les suivants :

- Canitrail : 12 euros
- Trail Découverte : 12 euros
- Trail Nocturne : 18 euros
- Trail du Vignoble (24 km) : 18 euros
- Super Trail du Vignoble (44 km) : 30 euros
- Super Trail du Vignoble Relais (27+17 km) : 45 euros
- Ultra Trail du Vignoble (75 km) : 55 euros
- Ultra Trail du Vignoble Relais (40+35 km) : 70 euros
- Défis des Vins (Nocturne + TVN) : 32 euros
- Défi des Fondus (UTVN + Découverte + Nocturne) : 65 euros

A partir du 01/04/2025 une majoration de 2 euros sera appliquée sur le tarif de chaque course

**Aucune inscription sur place.**



## Article 3 : ANNULATION

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription.

L'assurance annulation proposée à l'inscription ne revêt pas de caractère obligatoire. Sans assurance annulation, le coureur ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription.

## Article 4 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, **les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route.**

## Article 5 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la SNSM.

## Article 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.  
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du trail.

## Article 7 : L'ESPRIT TRAIL

- **respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...).** Des poubelles sont positionnées sur le parcours.
- Respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- Venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- Pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.
- Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



## Article 8 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour l'ensemble des participants un téléphone en état de fonctionnement, un gobelet personnel. Pour les coureurs du nocturne, **1 lampe frontale** en état de fonctionnement ainsi qu'une chasuble ou des **brassards fluorescents OBLIGATOIRE**, 1 téléphone portable dans une pochette étanche afin de pouvoir contacter les secours en cas de nécessité.

Conseillé pour l'ensemble des coureurs : une réserve d'eau ainsi que des aliments énergétiques.

## Article 9 : PARCOURS ET HORAIRES

### Samedi 12/04 :

- 07h00 : départ de l'Ultra Trail du Vignoble et Ultra Trail relais 75 km
- 09h00 : départ du Canitrail 9,2 km
- 16h00 : départ du trail Découverte 12 km
- 20h30 : départ du trail Nocturne 18 km

### Dimanche 13/04 :

- 08h00 : départ du Super Trail du Vignoble et Super Trail Relais 44 km
- 09h00 : départ du Trail du Vignoble 24 km

### Barrières horaires

	Ultra et relais départ 7h00		Super Trail et relais départ 8h00	
	KM	Heure limite	KM	Heure limite
Musée du Vignoble le Pallet	30	10h45		
Le Port La Haie Fouassière	40	12h00		
Aigrefeuille sur Maine	58		26	11h30
La Chauvinière Pont Caffino	65	16h00	33	12h30

Tout coureur arrivant après les horaires indiqués sera mis hors course, se verra retirer son dossard et ne sera pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, elle le fait sous sa propre responsabilité. Cette barrière horaire est calculée pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, ravitaillement).

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires, voir même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

## Article 10 : CLASSEMENTS ET LOTS

- Un lot offert à chaque concurrent.

Pour toutes les courses :

- Lots et Trophées aux 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

### ▪ Classement des défis

**Défi des vins** : Cumul des temps des 2 courses (Trail Nocturne et Trail du Vignoble 24 km)

**Défi des Fondus** : Cumul des temps des 3 courses (UTVN + Trail Découverte + Trail Nocturne).

Les coureurs n'ayant pas réussi à prendre le départ du Trail découverte pourront participer au Trail Nocturne et intégrerons le classement final avec une pénalité de **trois heures** appliquée au cumul des temps.

## Article 11 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 4, 5, 8 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent.

## Article 12 : CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) antidopage pourront être effectués.

## Article 13 : DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'édition du Trail du Vignoble Nantais. Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'association AFVN et par ses partenaires agréés, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou de toute autre exploitation préjudiciable.



## **Article 14 : INFORMATIQUE ET LIBERTE – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

En application de la loi informatique et libertés du 6 août 1978 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre de l'inscription à l'une des courses du Trail du Vignoble Nantais pour les besoins d'identification de chaque concurrent. Ces informations servent à l'affectation des dotations vestimentaires, à s'assurer de la capacité physique du concurrent et à participer à la course. Elles servent à communiquer, avant, pendant et après l'événement toutes les informations liées à sa participation ainsi qu'à transmettre des informations provenant de certains partenaires. Pour ce dernier point le coureur aura au moment de l'inscription la possibilité d'accepter ou de refuser.

Au-delà de 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées, exceptées les données d'état civil qui permettent de conserver les classements.

Les coureurs peuvent demander, à partir de la plateforme d'inscription, l'anonymisation de leur dossier. Cette opération sera réalisée, pour ceux qui en font la demande, 60 jours après la fin de l'épreuve, sur la plateforme d'inscription du TVN, et avant publication (UTMB index, ITRA.run). Après publication, les coureurs voulant anonymiser leur résultat devront faire la demande auprès des plateformes concernées.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant soit sur son espace personnel ou par mail à l'adresse suivante : [trailduvignoble@gmail.com](mailto:trailduvignoble@gmail.com)

**Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou de mettre à jour le règlement ou les conditions d'inscription à tout moment.**

**L'INSCRIPTION A L'UNE DES COURSES DU TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025  
VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT**

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



## ANNEXE

### Règlement du CANITRAIL

(Voir règlement général pour les horaires de la course)

**1. PREAMBULE** L'épreuve Canitrail du Vignoble Nantais est organisée en partenariat avec l'association CANIFOX44 et la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins (FFSLC). Le règlement de course appliqué est celui de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins (FFSLC) <https://ffslc.fr/wp-content/uploads/2023/02/REG-03.A17-R%C3%A8glement-Canicross-Canitrail-Ski-jo%C3%ABring.pdf>. Il vient en complément du règlement de course des autres épreuves du Trail du Vignoble Nantais.

### 2. LES CHIENS

- Age minimum : **24 mois** au moins le jour de l'épreuve.

- Vaccinations obligatoires : rage, parvovirus, maladie de Carré, l'hépatite de Ru Barth, leptospirose et toux du chenil (virus Bordetella para influenza, adenovirus2 canin).

### 3. LES CONCURRENTS

- Catégories autorisées :

CANITRAIL	
Catégories	Années de naissance
Séniors	1986 à 2005
Vétérans 1	1976 à 1985
Vétérans 2	1966 à 1975
Vétérans 3	1965 et avant

- Licences :

Les licenciés aux fédérations étrangères affiliées à l'ICF (International Canicross Fédération) seront acceptés en tant que licenciés.

Les concurrents non licenciés présenteront :

- L'attestation de bonne santé ou une licence sportive valide pour les licenciés FFPTC et ICF.
- Le matériel de Canicross au retrait du dossard (harnais, longues, baudrier).

### 4. RETRAIT DES DOSSARDS ET CONTROLES

- Retrait des dossards avec contrôles matériels obligatoires pour les non licenciés et licenciés loisir FFSLC (Harnais, longe, baudrier) le **12/04 de 07h15 à 08h30**

- Contrôles vétérinaires aléatoires

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



## **5. RECONNAISSANCE DU PARCOURS**

- Le parcours pourra être reconnu la veille de la course (vendredi 11/04) de 13h00 à 18h00

## **6. CODE DE BONNE CONDUITE**

- Aucun chien en liberté n'est admis sur le site
- Patientez dans la zone dédiée mise à votre disposition avant et après la course
- Ramassez les déjections de vos chiens
- Ne laissez pas de déchets sur le site
- Respectez les consignes des organisateurs et des bénévoles
- Pour le bon déroulement de votre course et de la manifestation lisez attentivement « le mot des juges » disponible sur le site [trailduvignoblenantais.fr](http://trailduvignoblenantais.fr).